

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 juin 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juin à dix heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de MORTEFONTAINE EN THELLE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Alain PAILLARD, Maire.

Présents : BONARD Jacky GUYARD F-Laurent SCHMITT Laurent

Absents : AUSTRUY Philippe COMETTE Jacques DIERS Pascal (pouvoir à J. BONARD)
 GARBE Aline (pouvoir à A. PAILLARD) GOUPIL Jean-Louis LAFONTAINE Laurence
 LEMAITRE Delphine LEROUX Dominique MORESSEE Lionel SENAC Philippe

Monsieur Jacky BONARD a été désigné secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fiscalité des hydrants 2018 pour la commune de Mortefontaine-en-Thelle pour un montant de 2 060.02 euros, conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Hydrants	Pourcentage	Fiscalité	Hydrants	Pourcentage	Budget commune
Andeville	38	36,54%	5 591,47 €			
Laboissière en Thelle	26	25,00%	3 825,74 €			
La Neuville d'Aumont				7	6,86%	1 030,01 €
Le Coudray sur Thelle	6	5,77%	882,86 €			
Le Déluge				11	10,58%	1 618,58 €
Mortefontaine en Thelle	14	13,46%	2 060,02 €			
Reyssons l'Abbaye				0	0,00%	- €
Total	84	80,77%	12 360,10 €	18	17,65%	2 648,59 €
Total hydrants				102	100%	15 008,69 €
			€ HT	€ TTC	Prix Unitaire de l'entretien d'un Poteau Incendie Annuel TTC : 147,14 €	
Facture 1 ^{er} semestre 2018			6 216,90 €	7 460,28 €		
Facture 2 nd semestre 2018			6 290,34 €	7 548,41 €		

- **APPROUVE** les tarifs des concessions au colombarium à compter du 1^{er} juillet 2019, à savoir :
 - Concession 30 ans : 300 €
 - Concession 50 ans : 500 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

Mortefontaine-en-Thelle, le 02 juillet 2019

Le Maire,
Alain PAILLARD



